

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 1996-1997

SEANCE DU JEUDI 16 JANVIER 1997

COMPTE RENDU INTEGRAL

SOMMAIRE

	Pages
	—
<i>Excusés.</i>	2
<i>Démission d'un membre</i>	2
<i>Vérification des pouvoirs de M. Raymond Willems en remplacement de M. Charles Aubecq, démissionnaire</i>	2
Oratrice: Mme Maréchal, rapporteuse.	
<i>Installation d'un membre</i>	2
<i>Décès d'un ancien membre du Parlement</i>	2
<i>Ordre du jour (approbation)</i>	2
<i>Prise en considération de la proposition de décret relatif à l'aide aux enfants victimes de maltraitance, de MM. Snappe et Marchant</i>	3
<i>Poursuites à charge d'un membre du Parlement de la Communauté française (à huis clos)</i>	3
Oratrice: Mme la Présidente.	

Présidence de Mme Corbisier-Hagon, Présidente

La séance est ouverte à 10 h 10.

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.

(Mme Dupuis, secrétaire, prend place au bureau.)

Mme la Présidente. — Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

EXCUSES

Mme la Présidente. — Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance: MM. Hasquin, Kubla, Mathot, Séverin, Tomas et Mme Stengers, retenus par d'autres devoirs; M. Knoop, empêché.

DEMISSION D'UN MEMBRE

Mme la Présidente. — Le président du Parlement wallon nous a informé que, par lettre du 8 janvier 1997, M. Charles Aubecq a présenté sa démission.

Nous en prenons acte.

En conséquence, M. Aubecq ne fait plus partie de notre assemblée.

En votre nom à tous, je lui exprime nos remerciements pour l'action qu'il a menée, dans le respect de la parole donnée, ainsi que nos regrets à l'occasion de son départ. *(Applaudissements sur tous les bancs.)*

VERIFICATION DES POUVOIRS DE M. RAYMOND WILLEMS EN REMPLACEMENT DE M. CHARLES AUBECQ, DEMISSIONNAIRE

Mme la Présidente. — Au cours de sa séance publique du 15 janvier 1997, M. Raymond Willems a prêté serment en qualité de membre effectif du Parlement wallon.

Notre commission de vérification des pouvoirs vient de se réunir et a chargé Mme Maréchal de vous présenter le rapport que les membres de ladite commission ont adopté.

La parole est à Mme Maréchal, rapporteuse.

Mme Maréchal. — Madame la Présidente, mesdames, messieurs, votre commission de vérification des pouvoirs, formée par tirage au sort conformément au règlement, était composée de MM. Hinnekens, Hubert, Liénard, Piérard, et de moi-même. MM. Mathot et Saulmont étaient excusés. Elle a été présidée par M. Hinnekens et m'a désignée, à l'unanimité, en qualité de rapporteuse.

La mission de la commission résulte de l'article 1^{er} bis du règlement du Parlement, qui fait application de l'article 31 de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980.

En conséquence, il lui appartenait de vérifier si M. Raymond Willems répondait aux conditions prescrites par la loi du 8 août 1980 et par notre règlement.

La commission a pris connaissance à cet effet de la lettre adressée à la Présidente de notre Parlement par le président du Parlement wallon en date du 15 janvier 1997.

En conclusion, votre commission, statuant à l'unanimité, vous propose de valider les pouvoirs de M. Raymond Willems en qualité de membre du Parlement de la Communauté française.

Le présent rapport a été adopté à l'unanimité des membres présents.

Mme la Présidente. — L'assemblée est-elle d'accord pour adopter les conclusions présentées par la commission? *(Oui.)*

INSTALLATION D'UN MEMBRE

Mme la Présidente. — J'invite donc M. Raymond Willems à prononcer le serment prévu par la loi spéciale du 8 août 1980: «Je jure d'observer la Constitution». *(M. Willems se lève et prête serment.)*

Je déclare M. Raymond Willems installé. Je le félicite très chaleureusement et lui souhaite une cordiale bienvenue parmi nous. *(Applaudissements sur tous les bancs.)*

DECES D'UN ANCIEN MEMBRE DU PARLEMENT

Mme la Présidente *(se lève et prononce les paroles suivantes que l'assemblée écoute debout:)*. — Nous avons appris avec tristesse le décès de M. André Tilquin, député et sénateur honoraire, qui fut membre de notre assemblée de 1974 à 1988, et qui siégea au sein de son bureau en qualité de secrétaire de 1980 à 1981.

En votre nom à tous et en mon nom personnel, j'ai adressé à son épouse le télégramme suivant: «Nous garderons de lui le souvenir d'un parlementaire assidu et consciencieux, d'une grande affabilité. Il témoigna dans son activité politique d'un intérêt soutenu pour la mise en place des nouvelles institutions communautaires et régionales et pour les politiques que celles-ci ont été amenées à mettre en œuvre dans les premiers temps. Très attaché à sa région et à ses traditions, M. Tilquin était aussi un homme très proche des problèmes humains et sociaux auxquels il consacra une part importante de son action de mandataire social-chrétien et de son engagement dans le mouvement ouvrier chrétien et les mutualités chrétiennes».

J'ai également assisté aux obsèques.

(Le Parlement observe une minute de silence.)

ORDRE DU JOUR

Approbation

Mme la Présidente. — Conformément aux articles 5 et 23 du règlement et à la suite de contacts avec les présidents de groupes politiques, il a été procédé, avec l'accord de

ceux-ci, à l'élaboration de l'ordre du jour de la présente séance.

Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non.*)

Si personne ne demande la parole, l'ordre du jour est adopté.

PRISE EN CONSIDERATION

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de décret relatif à l'aide aux enfants victimes de maltraitance, de MM. Snappe et Marchant. Cette proposition a été imprimée et distribuée sous le numéro 134.

Je vous propose de l'envoyer à la commission de la Santé, des Matières sociales, des Sports et de l'Aide à la jeunesse.

Pas d'objection? (*Non.*)

Il en est ainsi décidé.

POURSUITES A CHARGE D'UN MEMBRE DU PARLEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle la discussion du rapport de la commission des poursuites.

Une demande de réunion à huis clos m'a été adressée, conformément à l'article 30, paragraphe 1^{er} du règlement. Je propose donc que soient autorisés à assister à nos débats M. Guy Soumeryn-Schmit, conseiller au service de la séance, et deux techniciens qui assureront le suivi technique de la séance. Ce fonctionnaire ainsi que les techniciens ont prêté serment entre mes mains.

Le greffier assistera de droit à notre réunion conformément à l'article 69, paragraphe 7 du règlement.

A l'exception des membres de notre assemblée et des personnes que je viens de citer, j'invite toutes les autres personnes à quitter la salle et les tribunes.

— *La séance publique est suspendue à 10 h 20.*

Le Parlement se constitue en comité secret.

La séance publique est reprise à 11 h 10.

Mme la Présidente. — Nous reprenons la séance publique.

L'assemblée adopte les conclusions du rapport par 43 voix pour, 28 voix contre et 3 abstentions.

Je communiquerai la décision du Parlement de la Communauté française au procureur général concerné.

La séance est levée.

— *La séance est levée à 11 h 12.*

Prochaine séance sur convocation ultérieure.